



Séance du 03/07/2025  
Délibération n°2025-07-08.

Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Titulaires présents : 28  
Titulaires absents : 13  
- dont représentés : 2  
- dont suppléés : 2  
Votant : 32

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande, se sont réunis à la Salle des Fêtes de Sabres sur convocation adressée le 26 juin 2025, par le Président, Dominique COUTIERE.

**Présents :** Joël LALANNE, Bernard JAEGER, Marylène RENAUD, Yann BOUFFIN, Jean-Louis FAUVERGUE, Michel BAREYT, Joëlle ACHERON (suppléante de Richard CABANAC), Patrick SABIN, Philippe SARTRE, Yves DUNOGUES, Martine LAPASSOUSE, Jean MESPLEDE, Jean-Louis PEDEUBOY, Dominique COUTIERE, Jean-Pierre PUYBARAUD, Michel POUJOUX, François MUSSOU, Cyril BEILLEROT (suppléant de Serge SORE), Jeanne COUTIERE, Vincent ICHARD, Christine DUVERGER, Bernard GRIHON, Gérard MOREAU, Magali VALIORGUE, Ludovic VAYSSE, Raymonde PIEDANNA, Vincent GELLEY, Michel SAUBOUA, Isabelle LACAZE, Denis LANUSSE.

**Absents excusés :** Jean-Luc BLANC-SIMON, François GASQUE, Richard CABANAC, Céline LAFARGUE, Céline LAFORIE, Mailis LAMOUREUX, Jean-Paul FUENTES, Serge SORE, Joëlle BOULANGER-BANET (ayant donné pouvoir à Vincent ICHARD), Denis SAINTORENS (ayant donné pouvoir à Christine DUVERGER), Jean-Claude SUSPERREGUI, Céline GAGE, Manon JAILLET.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Ludovic VAYSSE a été nommé secrétaire de séance.

### **Objet : Motion contre le projet E-CHO à Lacq.**

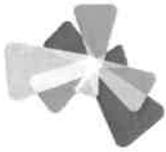
La Communauté de communes Cœur Haute Lande a été informée, le 12 mai dernier, par un collectif Citoyen du Pays basque, du projet E-CHO porté par l'entreprise Elyse Energy, depuis la fin d'année 2023.

Le projet E-CHO situé à Lacq (64- Pyrénées-Atlantiques) consiste en la création de 3 unités de production de molécules bas-carbone sur le bassin industriel de Lacq, dont une unité dédiée à la production de 87 000 tonnes d'e-biokérosène par an, carburant à destination du transport aérien, de 28 000 tonnes par an de e-bionaphta, utilisée en chimie verte pour les carburants et de 60 000 tonnes d'hydrogène par an qui seront utilisées dans les process des deux autres sites.

Ce projet est en cours d'étude et fait l'objet d'une consultation encadrée par la Commission Nationale du Débat Public.

En termes d'approvisionnement, l'entreprise Elyse Energy évalue son besoin en biomasse à 300 000 tonnes par an et envisage de mobiliser différentes catégories de bois issues des déchets de l'agriculture et de l'exploitation des forêts locales, comprises dans un rayon de 200 à 400 km autour du site de Lacq, incluant les massifs forestiers de tout le Sud de la Nouvelle -Aquitaine (Pays basque, Landes, Gironde, Lot-et-Garonne...) et d'Occitanie.

En matière de biomasse agricole, sont notamment ciblées les parcelles agricoles "enfrichées" qui sont identifiées aujourd'hui comme des réservoirs de biodiversité. Pour les besoins en biomasse forestière, tous les types d'essences y compris les feuillus sont pris en compte.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



A ce stade d'avancement du projet, l'expertise indépendante des études sur l'approvisionnement en bois nécessaire au projet concluent : « L'étude fournie concernant l'approvisionnement en bois issu de forêt, qui est la filière la plus importante dans les premières années du projet, ne permet pas à ce stade de conclure en matière de disponibilité de court et moyen terme. [...]. Il sera nécessaire de la préciser en termes de niveau de détail, d'ancrage local (aucun entretien d'acteur réalisé), de détails technico-économiques, dans les études à venir qui permettront de finaliser le plan d'approvisionnement. »

L'ensemble du territoire de la Communauté de communes étant concerné par le prélèvement de ressources forestières pour la production de biocarburants par le projet E-CHO, cette dernière souhaite affirmer son opposition à la réalisation de ce projet, au regard notamment de son impact sur l'environnement, de sa contradiction aux politiques d'aménagement menées sur le territoire et de la Charte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet E-CHO à Lacq porté par l'entreprise Elyse Energy,

**Considérant** que l'ensemble du territoire communautaire est concerné par ledit projet au regard du prélèvement des ressources forestières envisagées et de son impact sur l'environnement,

**Considérant** par ailleurs que ce projet à un impact sur le bassin versant de l'Adour au regard de sa consommation en eau.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

### AFFIRME :

- Que le projet E-CHO qui englobe tout le territoire communautaire dans son cercle d'approvisionnement sur des volumes de bois importants est incompatible avec la gestion durable de la forêt et ne prend pas en compte les filières économiques existantes ;
- Que ce projet s'oppose en tout point aux politiques d'aménagement du territoire portées par la Communauté de communes telles que la motion pour la protection des feuillus, le Plan Climat Air Energie, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi-H et à la Charte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne ;
- Que ce projet qui repose sur le principe de prélever des ressources forestières et hydriques pour faire voler des avions est dénué de bon sens et d'intérêt général.

### DECIDE :

- De se prononcer contre le projet E-CHO porté par l'entreprise ELYSE ENERGY.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
Le Président

Dominique COUTIERE

